

CHAVANOD, le 19 décembre 2018.

Le Maire de CHAVANOD

à

Monsieur le Commissaire-enquêteur
ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLU

s/c de Monsieur le Maire

MAIRIE

50, route de Poisly

74330 LOVAGNY

Objet : Observation à porter au registre d'enquête publique – révision du Plan local d'urbanisme

P. J. – 1 expédition du Registre des délibérations

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de révision n°1 du plan local d'urbanisme de LOVAGNY, je suis chargé par le Conseil Municipal de vous déposer l'observation de la Commune de CHAVANOD, récapitulée dans la délibération ci-jointe.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir annexer cette dernière au registre d'enquête.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.



Le Maire,

René DESILLE.



Extrait conforme

Session du **4^e TRIMESTRE 2018**
Séance du **17 DÉCEMBRE 2018**

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 9

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de CHAVANOD soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après
- publication du 19 décembre 2018
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 19 décembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

p/o Le Directeur Général
des Services Municipaux,

Bruno MIQUELARD.

Délibération n° D-2018-154

L'an deux mille dix-huit le dix-sept décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal de CHAVANOD dûment convoqué le six décembre deux mille dix-huit s'est réuni en session ordinaire, au siège de ses séances à la mairie sous la présidence de Monsieur René DESILLE, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Au Registre suivent les signatures

PRÉSENTS : M. René DESILLE, Maire – M. Franck BOGEY, M^{me} Monique GRILLET, M. Claude NAPARSTEK, M^{me} Eliane GRANCHAMP et M. Alain DESHAIRES, Adjoints au Maire – M. Jacques BUISSON – M. Éric TOCCANIER – M. Laurent ROTH – M. Fabrice RAVOIRE – M^{me} Carole ANGONA – M^{me} Marie-Christine TAPPONNIER – M. Patrice BEAUQUIS – M. Jean-Rolland FONTANA – M^{me} Françoise ORSO-CAMBIER

EXCUSÉ(E)S M^{me} Elisabeth PALHEIRO – M^{me} Corinne DOUSSAN (pouvoir à

OU AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Patrice BEAUQUIS)

ABSENT(E)S : M^{me} Anne MONFORT – M^{me} Sandrine BOUVIER DEBRECKY

Secrétaire de séance : Il a été désigné M^{me} Carole ANGONA

**OBSERVATION DANS L'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOVAGNY**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport du Maire,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme,
VU la délibération n°2017/487 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy du 28 septembre 2017, portant approbation de la révision générale n°2 du Plan d'occupation des sols de CHAVANOD mis en forme de plan local d'urbanisme,
VU sa délibération n°D-2016-95 du 11 juillet 2016, portant association à la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme de LOVAGNY,
VU la délibération n°25.05.2016/03 du Conseil Municipal de LOVAGNY du 25 mai 2016, prescrivant la révision générale de son Plan local d'urbanisme,
VU sa délibération n°D-2018-134 du 12 novembre 2018, portant avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de LOVAGNY,
VU l'arrêté municipal n°2018-101 de Monsieur le Maire de LOVAGNY du 6 décembre 2018, portant mise à l'enquête publique de la révision n°1 du Plan local d'urbanisme,

ADOPTE

ART. 1^{er} : Il est décidé de déposer au registre d'enquête publique préalable au projet de révision du Plan local d'urbanisme de LOVAGNY l'observation suivante, savoir :

- que le document graphique de zonage du plan local d'urbanisme de LOVAGNY, dans sa version actuelle, figure le tracé d'un corridor biologique d'intérêt supracommunal, en limite de territoire lovagnien et débouchant à hauteur du lieu-dit « Pré Long » sur CHAVANOD ;
- que les documents de planification d'urbanisme de CHAVANOD font état de l'existence de ce corridor, mais qu'ils le localisent à hauteur des lieux-dits « Côte la Dame » et « Communal », à la jonction avec le territoire limitrophe de LOVAGNY, avant de se poursuivre en parties Sud et Ouest du territoire chavanodin et de déboucher et de se poursuivre ensuite sur SEYNOD et MONTAGNY-LES-LANCHES ;

- que, bien que sa localisation ne fasse pas partie de l'objet du présent projet de révision du Plan local d'urbanisme de LOVAGNY, il est d'intérêt public que le positionnement de ce corridor biologique supracommunal conserve une cohérence et une continuité territoriale, sur chacun des territoires des Communes qu'il traverse ;
- qu'aussi il est demandé, dans le cadre de la procédure en cours de révision du Plan local d'urbanisme de LOVAGNY, que la figuration au document graphique de zonage de ce même corridor biologique soit modifiée pour le faire déboucher depuis LOVAGNY sur CHAVANOD à hauteur des lieux-dits « Côte la Dame » et « Communal », en lieu et place de son débouché actuel depuis LOVAGNY sur CHAVANOD à hauteur du lieu-dit « Pré Long ».

ART. 2 : Monsieur le Maire est autorisé à déposer la présente observation sur le registre d'enquête publique ouverte en vertu de l'arrêté municipal n°2018-101 de Monsieur le Maire de LOVAGNY susvisé.

Délibéré en séance publique, à CHAVANOD, les jour, mois et an susdits.